### DÉPARTEMENT **DU NORD**

## ARRONDISSEMENT DE D<u>UNKER</u>QUE

### COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	20
Votants	28

#### 2025D097

**OBJET:** 02b. CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE PRIVÉE. **PARTICIPATION** COMMUNALE AUX FRAIS DE CANTINE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE MERVILLE. ANNÉE

SCOLAIRE 2025-2026.

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES** DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 30/09/2 ID: 059-215904004-20250923

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Mme BLANQUART Marine, procuration à Mme MARMINION-OBERT Nadine

Mme CAPPELLE Christiane, procuration à Mme BEURAERT Martine

M. DELVOYE Philippe, procuration à M. CITERNE Joël

M. DELFLY Jean-Louis, procuration à M. MORVAN Hervé

M. MOUILLE Julien, procuration à M. LAPIERRE Julien

M. ROBBE Jean-Pierre, procuration à M. SERE Soarey Idriss

Mme PETITPRET Sabine, procuration à Mme LORPHELIN Martine

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT: M. DECREUS Christophe

# DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, comme les années précédentes, pour une participation communale aux frais de cantine de l'école NOTRE-DAME de MERVILLE, sur la base de 340 € par élève demi pensionnaire, (soit un total de 68 000 euros) au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Cette somme sera imputée au compte 65748 du Budget Communal et versée à l'OGEC – école Notre-Dame de Merville.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant, permettant la liquidation de la participation communale aux frais de cantine de l'école Notre Dame.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCI

La Secrétaine de Séance Sandra BÓULENGUER - PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jo
- d'siège de la collectivité. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.